

PRESTATION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR L'OPERATION D'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA MAISON MEDICALE

1.1.4. Actes portant délégations des assemblées délibérantes à l'exécutif en matière de commande publique

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique et ses articles L. 2123-1 et R2122-3 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables,

Vu la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 200 000 € H.T;

Considérant la proposition de SOCOTEC Construction pour les missions de contrôle technique (LP, SEI, HAND) et d'attestation d'accessibilité handicapés pour l'opération d'aménagement intérieur de la maison médicale fixant une rémunération globale à 2 400 € HT, avec en option l'assistance à la rédaction des notices Sécurité Incendie et accessibilité à 600 € HT ;

Considérant l'intérêt de confier la mission de contrôle technique à SOCOTEC Construction en charge également de la même mission pour l'opération de construction de la maison médicale dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Haute-Savoie Habitat ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de contrôle technique pour l'opération d'aménagement intérieur de la maison médicale pour un montant total hors taxe de 3 000 € HT, incluant l'option d'assistance à la rédaction des notices Sécurité Incendie et accessibilité, à SOCOTEC Construction, domiciliée à CHAVANOD (74650)

Article 2 : dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal

Article 3 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Esery, le 15 juillet 2022

Le Maire,



Lucas PUGIN